

**ANNECY MOUNTAINS**  
**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE GRAND ANNECY, LA**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE THONES, LE SYNDICAT**  
**INTERCOMMUNAL DU MASSIF DES ARAVIS ET LA COMMUNAUTÉ DE**  
**COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY**

**1 – Contexte**

Le bassin annécien représente un espace touristique unique avec une offre diversifiée et complémentaire basée sur des activités lac et montagne. Dans le cadre des politiques contractuelles régionales (Contrat de Développement Global, Contrat de Développement Rhône-Alpes) les acteurs touristiques se sont structurés et ont élaboré une stratégie de territoire visant à mutualiser leurs moyens, à la fois humains et financiers.

Les enjeux de cette structuration touristique sont multiples. Il s'agit de :

- △ valoriser et promouvoir une destination globale avec une grande variété d'offres,
- △ mettre en avant la complémentarité de l'offre lac et montagnes,
- △ donner au territoire une image de destination incontournable, pertinente et partagée,
- △ élaborer une stratégie d'attractivité partagée.

Depuis plusieurs années, les offices de tourisme du territoire lac d'Annecy et Aravis collaborent sur des actions partagées : éditions, promotion, site internet, événementiels, commercialisation...

En 2016, afin de conforter cette structuration touristique et cette dynamique territoriale, les Présidents de l'agglomération d'Annecy, de la Communauté de communes des Vallées de Thônes (CCVT) et de la Communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy (CCSLA) ont décidé de créer une marque fédératrice avec la mise en œuvre d'un plan marketing visant à optimiser la notoriété de la destination et la mise en marché de son offre touristique.

Pour mettre en œuvre cette stratégie ambitieuse de développement et d'attractivité touristique à l'échelle du territoire du Lac d'Annecy et ses montagnes, le projet Annecy Lac et Montagnes 2020 a été initié et en décembre 2017 la marque territoriale Annecy Mountains a été créée.

**2 – Le collectif Annecy Mountains**

Les collectivités locales et les offices de tourisme du bassin de vie du lac d'Annecy et des Aravis se sont réunis depuis l'automne 2015 au sein d'un collectif baptisé initialement « Annecy Lac et Montagnes 2020 » et depuis fin 2017 « Annecy Mountains », qui regroupe les EPCI du Grand Annecy, des Sources du Lac d'Annecy et des Vallées de Thônes, ainsi que le Syndicat Intercommunal du Massif des Aravis (SIMA).

Ce collectif a établi une stratégie d'attractivité afin de renforcer à terme sa présence sur l'échiquier international, de plus en plus concurrentiel, des destinations touristiques incontournables.

La gouvernance au sein du collectif se décline en 3 instances :

- ⤴ Comité technique de pilotage.
- ⤴ Comité stratégique.
- ⤴ Comité décisionnel.

### **3 – Objectifs et plan d'actions**

Le collectif Annecy Mountains a créé et lancé une marque d'attractivité globale et capable de mobiliser toutes les énergies du territoire.

Le contexte international oblige les destinations du territoire annécien à développer une politique commune d'attractivité globale pour atteindre les objectifs suivants :

- ⤴ Valoriser la complémentarité de l'offre entre les destinations du territoire pour renforcer son attractivité.
- ⤴ Ancrer et porter une identité pour être plus visible.
- ⤴ Consolider et gagner des parts de marchés sur l'échiquier international.
- ⤴ Mutualiser les moyens humains et financiers.

Un plan d'actions ambitieux a été défini, avec des chantiers prioritaires :

1. Le déploiement d'une stratégie de marque internationale (création de supports : site internet, signalétique, vidéos, ...).
2. L'appropriation par les acteurs locaux de la démarche, recrutement « d'ambassadeurs ».
3. La création de produits de séjours partagés.

### **4 – Modalités du partenariat**

Afin de finaliser ce projet de marque territoriale, les collectivités territoriales ont décidé de conclure une convention de partenariat pour l'année 2018 dédiée au financement du plan d'actions Annecy Mountains.

Le budget annuel 2018 pour le projet Annecy Mountains s'élève à 276 000 € TTC.

La convention précise les participations financières de chacune des collectivités partenaires se répartissant de la façon suivante :

- ⤴ **Grand Annecy** : 193 890 € TTC, soit 70,25 %.
- ⤴ **CC des Vallées de Thônes** : 32 637 € TTC, soit 11,82 %,
- ⤴ **SIMA** (Syndicat Intercommunal du Massif des Aravis) : 32 637 € TTC, soit 11,82 %
- ⤴ **CC des Sources du Lac d'Annecy** : 16 836 € TTC, soit 6,1%.

Il a également été convenu que l'Office de Tourisme du Lac d'Annecy assure la maîtrise d'ouvrage des actions dédiées au projet Annecy Mountains.

La présente convention se terminera au 31 décembre 2018.

Il est donc proposé au Conseil de communauté d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat Annecy Mountains pour l'année 2018 fixant les modalités de versement de la participation financière du Grand Annecy, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.